



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ORGANISME  
IFAC POUR L'ORGANISATION D'UN STAGE DE  
FORMATION GENERALE B.A.F.A. AU CARRÉ**

**DÉCISION N° DM-24-134  
EN DATE DU 12 AVRIL 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'organisme de formation agréé « IFAC », représenté par Madame Albane RENAULT en qualité de Responsable de Service BAFA-BAFD Ile-de-France, d'organiser un stage de formation générale B.A.F.A. au Carré ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec l'IFAC, représenté par Madame Albane RENAULT en qualité de Responsable de Service BAFA-BAFD Ile-de-France, fixant les modalités d'organisation du stage de formation générale B.A.F.A. qui se déroulera au Carré, du 24 au 31 août 2024, pour un effectif maximum de 20 stagiaires et un montant correspondant de 6 000 € ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du  
sport,

**Signé**

**Régis TOURNE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240412-lmc1H11856H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 12/04/2024  
Date de Publication : 12/04/2024